

Remariage/successions/divorce

Par lolo8217, le 27/12/2013 à 17:08

bonjour,

je vous explique la situation ma mere est décédée depuis plusieurs année mon père vient de prendre la decision de se remarier je voulais savoir comment ça se passe en cas de divorce pour les biens de mon père et pour la succession si mon père venait a partir en premier. cordialement

Par domat, le 27/12/2013 à 17:35

bjr,

cela dépend des dispositions pour cause de mort prises par votre père. en l'absence de dispositions, son épouse survivante recevra le quart en pleine propriété de l'actif de sa succession.

cdt